

# Protocoles sanitaires Activités de Pleine Nature Pont d'Ouilly Loisirs

Nos protocoles s'appuient sur différents textes réglementaires, à savoir :

- La stratégie nationale de déconfinement, reprise des activités sportives pour la période du 2 au 22 juin par le Ministère des Sports ;
- La doctrine de reprise des sports de pagaie en phase 2 de déconfinement, rédigée par la Fédération Française de Canoë-Kayak;
- Le protocole pour la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, en date du 9 juin 2020, édité par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse ;

Au vu des risques sanitaires et des contraintes imposées, nous ne sommes pas en mesure d'assurer l'encadrement des activités suivantes :

- Escalade
- Géocaching
- Apiculture

Les animations estivales (festival et tournois sportifs) sont toutes annulées.

Lors de votre arrivée sur notre Base de loisirs, le responsable du groupe doit se présenter seul à l'accueil le jour de la prestation. Il doit fournir <u>les noms et prénoms et numéros de téléphone</u> <u>de tous les participants</u> à la personne chargée de l'accueil (traçabilité Covid 19).

Vous trouverez ci-dessous les protocoles actualisés pour les activités de plein air suivantes :

- Canoë-Kayak/Stand'up Paddle
- Tir à l'arc
- VTT
- Course d'Orientation
- Parc Accrobranche
- Activités nature : Pêche/Environnement/ Randonnée



# Protocole sanitaire: Canoë-Kayak- Stand'up Paddle

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee-shirt, basket, casquette et/ou coupe-vent). Les vestiaires ne seront pas accessibles au public.

#### Prise en charge du groupe.

- La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - Dans ce contexte particulier, les tests d'aisance aquatique pourront être réalisés au début de séance par l'animateur sportif de POL.
  - L'effectif maximum par animateur sportif est de **15 jeunes** (animateurs encadrants non compris).
  - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité des locaux (9h/9h15/9h30 11h15/11h30/11h45 13h45/14h/14h15 ou 16h/16h15/16h30. Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel!
  - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières.
  - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'animateur sportif de POL détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle.

#### 2 <u>Distribution du matériel</u> (pagaies-gilets-embarcations)

- Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité.
- Explications des consignes afin que les jeunes puissent choisir eux-mêmes leurs matériels (auto équipement des pratiquants)
- Implication des animateurs du groupe sur cette consigne.

Séance:

- Respect des distances «sanitaires» de 2 m lors de la pratique de l'activité.
- Mise à l'eau effectuée par le pratiquant ou l'animateur sportif (avec port du masque).
- Retours réguliers sur les consignes sanitaires.
- En cas de problème lors de la séance, seul l'intervenant POL agit, pour limiter les contacts

#### 4 Fin de séance :

L'ensemble des points suivants doit être effectué par les jeunes :

- Désinfecter sa pagaie dans l'auge prévue à cet effet et la ranger ;
- Désinfecter son gilet de sauvetage dans la bassine prévue à cet effet et le ranger ;
- Se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

L'animateur sportif devra désinfecter les embarcations à l'aide d'un pulvérisateur avec une solution de produit virucide répondant à la norme NF 14 476







# Protocole sanitaire: Tir à l'arc

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee-shirt, basket, casquette et/ou coupe-vent). Les vestiaires ne seront pas accessibles au public. Prévoyez des bouteilles d'eau avec le nom des jeunes inscrit sur ces dernières. Les vestiaires ne seront pas accessibles au public.

#### Prise en charge du groupe.

- La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'effectif maximum par animateur sportif est de **12 jeunes** (animateurs encadrants non compris).
  - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité du pas de tir (9h 11h15 14h /16h15). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel!
  - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières.
  - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'animateur sportif de POL détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle.

#### 2

#### <u>Distribution du matériel</u> (flèches et arcs)

- Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité;



- Explications des consignes afin que les jeunes puissent choisir eux-mêmes leurs matériels (auto équipement des pratiquants) ;
- Une personne = un équipement, c'est-à-dire un arc et 3 flèches à conserver durant toute la séance (marquage des équipements et plot individuel.)
- Implication des animateurs du groupe sur cette consigne.

3

#### **Séance:**

- Habituellement, les séances durent 1h30. Nous disposons de 6 cibles sur le pas de tir. La séance se déroulera sur deux créneaux d'1h pour 6 jeunes maximums. Chaque jeune aura son propre blason. Cette disposition permet de respecter les distances «sanitaires» de 2 m lors de la pratique de l'activité.

A la fin de chaque volée, seul le pratiquant retire ses flèches et les replaces dans son cône.

- Retours réguliers sur les consignes sanitaires.
- En cas de problème lors de la séance, seul l'animateur de POL, muni d'un masque agit auprès du jeune.

4

#### Fin de séance :

L'ensemble des points suivants doit être effectué par les jeunes :

- Poser les arcs sur les portants et les flèches dans les cônes ;
- Désinfecter son arc et ses flèches à l'aide d'un pulvérisateur prévu à cet effet. Ranger son matériel ;
- Se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

L'animateur sportif devra désinfecter la cible à la fin de chaque séance avec une solution de produit virucide répondant à la norme NF 14 476.





# **Protocole sanitaire: VTT**

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee-shirt, basket et/ou coupe-vent). Les vestiaires ne seront pas accessibles au public. Prévoyez des bouteilles d'eau avec le nom des jeunes inscrit sur ces dernières. Les vestiaires ne seront pas accessibles au public.

#### Prise en charge du groupe.

- La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'effectif maximum par animateur sportif est de **12 jeunes** (animateurs encadrants non compris).
  - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité du pas de tir (9h 11h15 14h /16h15). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel!
  - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières.
  - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'animateur sportif de POL détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle.

### 2 Distribution du matériel (VTT et casques)

- Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité.
- Pas de distribution de gourde aux pratiquants.
- Explications des consignes afin que les jeunes puissent choisir eux-mêmes leurs matériels (auto équipement des pratiquants).
- L'animateur encadrant s'équipe d'un gilet fluorescent fourni par POL.
- Implication des animateurs du groupe sur cette consigne.
- L'animateur POL peut intervenir pour effectuer des réglages des casques (jugulaire) puisqu'il s'agit d'un élément de sécurité. Il portera un masque et des lunettes ou une visière.

#### <u>Séance :</u>

3

- Respect des distances «sanitaires» de 2 m lors de la pratique de l'activité.
- Retours réguliers sur les consignes sanitaires.
- En cas de problème lors de la séance, seul l'animateur de POL, muni d'un masque agit auprès du jeune.

#### Fin de séance :

L'ensemble des points suivants doit être effectué par les jeunes :

- Désinfecter son casque à l'aide d'un pulvérisateur prévu à cet effet. Ranger son matériel dans les rangements extérieurs ;
- Se laver les mains au gel hydro-alcoolique.



L'animateur sportif devra désinfecter le VTT à la fin de chaque séance avec une solution de



3

4

produit virucide répondant à la norme NF 14 476.

## Protocole sanitaire: Course d'orientation

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee-shirt, basket, casquette et/ou coupe-vent). Les vestiaires ne seront pas accessibles au public. Prévoyez des bouteilles d'eau avec le nom des jeunes inscrit sur ces dernières.

#### Prise en charge du groupe :

- La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'effectif maximum par animateur sportif est de **15 jeunes** (animateurs encadrants non compris).
  - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité du pas de tir (9h 11h15 14h /16h15). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel!
  - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières.
  - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive.
  - L'animateur sportif de POL détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle.

#### 2 <u>Distribution du matériel</u> (cartes, stylo et carton de pointage) :

- Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité.
- Explications des consignes afin que les jeunes puissent prendre eux-mêmes leurs matériels (auto équipement des pratiquants).
- Implication des animateurs du groupe sur cette consigne.

Séance :

- L'activité se déroule de <u>manière individuelle</u> (chaque pratiquant dispose d'une carte et d'un carton de pointage).
- Les parcours d'orientation sont exclusivement dans l'enceinte de la Base de loisirs.
- Respect des distances «sanitaires» de 2 m lors de la pratique de l'activité.
- Retours réguliers sur les consignes sanitaires.
- En cas de problème lors de la séance, seul l'animateur de POL, muni d'un masque agit auprès du jeune.

#### Fin de séance :

L'ensemble des points suivants doit être effectué par les jeunes :

- Désinfecter sa carte et son stylo à l'aide d'un spray prévu à cet effet.
- Le jeune garde son carton de pointage.
- Se laver les mains au gel hydro-alcoolique.







2

# Protocole sanitaire: Parc acrobatique Roche d'Oëtre

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee-shirt, basket, casquette et/ou coupe-vent). Pas de vestiaire et de sanitaires sur place. Prévoyez des bouteilles d'eau avec le nom des jeunes inscrit sur ces dernières.

#### Prise en charge du groupe.

- -Pour venir au parc acrobatique (7 km de la Base de Loisirs): l'idéal est d'assurer le transport jusqu'au parc acrobatique par vos propres soins. Si cela n'est pas possible, nous assurerons des navettes en minibus¹ au départ de la Base de loisirs de 11h à 12h. Vous prévoierez votre pique-nique pour déjeuner sur le site majestueux de la Roche d'Oëtre. Après l'activité accrobranche, le retour s'effectue en randonnée (non encadrée) de 8 km (1h30/2h de marche). Nous fournirons une carte d'orientation. A noter que le circuit favorise la marche dans des chemins sécurisés.
  - <u>A votre arrivée au parc acrobatique</u>: la prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Afin d'assurer une gestion des flux de personnes entrantes et sortantes, un marquage au sol est présent. Une distanciation d'1m est attendue entre les pratiquants.
  - L'effectif maximum par créneau est de 15 jeunes (animateurs encadrants non compris).
  - Les créneaux d'activité seront échelonnés <u>prioritairement de 13h à 14h</u> afin de garantir une fluidité à proximité de l'accueil (pour limiter les contacts avec le public individuel). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel!
  - Tous les participants devront impérativement se désinfecter les mains avec le gel à l'accueil du parc.
  - Des panneaux d'information aux entrées des espaces d'activités expliquent les bonnes conduites : éviter les contacts, respect des gestes barrières et rappel de l'importance de ne pas se toucher le visage pendant l'activité.
  - Une trousse sanitaire est disponible à l'accueil. Elle comprend : 1 thermomètre sans contact, 1 masque, 1 flacon de gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle.

#### <u>Distribution du matériel</u> (baudriers)

Pour cette première phase d'accueil, <u>les mineurs âgés de plus de 11 ans pourront</u> porter le masque par mesure de prévention.

Chaque participant sera équipé et déséquipé par un opérateur. Une initiation s'effectuera en présence d'un opérateur au sol.

<sup>1</sup> Les véhicules utilisés dans le cadre des ACM, doivent faire l'objet, avant et après son utilisation d'une désinfection. Aussi durant les transports, les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à la distanciation physique entre les groupes de 15 mineurs voyageant ensemble. Le chauffeur doit maintenir les distances de sécurité avec les passagers et porter un masque grand public lorsque cela ne peut être respecté. Les accompagnateurs doivent porter un masque grand public. Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.



Pendant cette première phase, l'opérateur du parc portera un masque, des gants et une visière de protection.

3

#### Activité:

- Pendant l'activité, une distance d'1 mètre minimum entre chaque pratiquant est obligatoire, ce qui implique un seul pratiquant par atelier ou plateforme.
- La désinfection des mains est obligatoire avant chaque début de parcours. Elle est également conseillée à la fin de chaque parcours.
- Pendant l'activité, vous pouvez porter un masque et des gants personnels. Attention, le port de gants n'empêche pas l'obligation de désinfection avant le début de chaque parcours.
- Un balisage au sol (corde et fléchage) évitant au maximum le croisement entre les participants doit être respecté.

4

#### Fin de l'activité :

- A la fin de l'activité, les participants doivent se rendre sur la zone de déséquipement. Un opérateur muni de gants, d'un masque et d'une visière se chargera de procéder au retrait du baudrier.
- Tous les participants doivent se désinfecter les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition.

Une désinfection systématique du matériel est réalisée après chaque emprunt selon les préconisations du fabricant ou par une mise en quarantaine de 72h minimum.

#### Nos engagements:

- Un port du masque, de gants et d'une visière de nos opérateurs durant les phases d'équipement, d'initiation, de déséquipement et d'évacuation ;
- Désinfections après chaque utilisation du matériel : baudriers, poulies ... ;
- Une désinfection des mains obligatoire avant chaque parcours.

#### Les infos importantes liées au protocole COVID:

- Réservation et ponctualité obligatoires ;
- Eviter les contacts, respect des gestes barrières (1 personne par atelier) et **rappel de** l'importance de ne pas se toucher le visage pendant l'activité. ;
- Désinfection des mains obligatoires avant chaque début de parcours.



# Protocole sanitaire des animations pêche partenariat avec l'association Pont d'Ouilly Loisirs

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee shirt, basket ne craignant pas l'eau ou la boue, casquette et/ou coupe vent)

## 1 Prise en charge du groupe : -La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors de la pratique sportive. - L'effectif maximum par animateur sportif est de 12 jeunes (animateurs encadrants non compris). - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité du lieu d'accueil (9h 11h15 14h /16h15). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel! - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières. - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive. - L'animateur sportif "Pêche de Loisirs" du CPIE détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle, 1 spray désinfectant pour la matériel. 2 Distribution du matériel (cannes à pêche et consommables) - Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité. - L'animateur se passe les mains au gel hydro alcoolique avant de distribuer le matériel aux participants - L'animateur portera un masque durant la distribution du matériel 3 Séance - Respect des distances « sanitaires» de 2 m lors de la pratique de l'activité. - Retours réguliers sur les consignes sanitaires. - En cas de problème lors de la séance, seul l'animateur du CPIE, muni d'un masque agit auprès du jeune. 4 Fin de séance - Les jeunes rendent le matériel fourni à l'animateur et se lavent les mains au gel hydro alcoolique - L'animateur sportif devra désinfecter le matériel à la fin de chaque séance avec une solution de produit virucide répondant à la norme NF 14 476.



# Protocole sanitaire des animations randonnée partenariat avec l'association Pont d'Ouilly Loisirs

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee shirt, basket ou chaussure de randonnée, casquette et/ou coupe-vent, gourde d'eau)

# 1 Prise en charge du groupe : -La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors de la pratique. - L'effectif maximum par animateur sportif est de 15 jeunes (animateurs encadrants non compris). - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité du lieu d'accueil (9h 11h15 14h /16h15). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel! - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières. - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive. - L'animateur randonnée nature du CPIE détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle, 1 spray désinfectant pour la matériel. 2 Distribution du matériel (plans, feuilles de papier, crayons) - Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité. - L'animateur se passe les mains au gel hydro alcoolique avant de distribuer le matériel aux participants - L'animateur portera un masque durant la distribution du matériel 3 Séance - Respect des distances «sanitaires» de 1 m lors de la pratique de l'activité. - Retours réguliers sur les consignes sanitaires. - En cas de problème lors de la séance, seul l'animateur du CPIE, muni d'un masque agit auprès du jeune. 4 Fin de séance - Les jeunes rendent le matériel fourni à l'animateur et se lavent les mains au gel hydro alcoolique



- L'animateur sportif devra désinfecter le matériel à la fin de chaque séance avec une solution de produit virucide répondant à la norme NF 14 476.

# Protocole sanitaire des animations environnement Partenariat avec l'association Pont d'Ouilly Loisirs

Au préalable, les pratiquants doivent arriver sur le lieu d'activité en tenue adaptée (short, tee shirt, basket ou chaussure de randonnée, casquette et/ou coupe-vent, gourde d'eau)

### 1 Prise en charge du groupe : -La prise en charge du groupe de jeunes se réalise en extérieur. Des repères visuels au sol sont réalisés pour permettre la distance d'1 m en dehors du temps de pratique. - L'effectif maximum par animateur est de 15 jeunes (animateurs encadrants non compris). - Les créneaux des séances seront échelonnés afin de garantir une fluidité à proximité du lieu d'accueil (9h 11h15 14h /16h15). Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il est impératif que vous soyez ponctuel! - Consignes propres à l'activité avec retour sur les gestes barrières. - Distanciation physique d'1 m en dehors de la pratique sportive. - L'animateur nature du CPIE détient une trousse sanitaire comprenant : 1 masque, 1 flacon de gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon et 1 sac poubelle, 1 spray désinfectant pour la matériel. 2 Distribution du matériel (boîtes loupes, foulards, épuisettes, pots en verre, documents plastifiés, planches support, feuilles de papier, crayons) - Passage des mains au gel hydro alcoolique avant l'activité. - L'animateur se passe les mains au gel hydro alcoolique avant de distribuer le matériel aux participants - L'animateur portera un masque durant la distribution du matériel 3 <u>Séance</u> - Respect des distances «sanitaires» de 1 m lors de la pratique de l'activité. - Retours réguliers sur les consignes sanitaires. - En cas de problème lors de la séance, seul l'animateur du CPIE, muni d'un masque agit auprès du jeune. 4 Fin de séance - Les jeunes rendent le matériel fourni à l'animateur et se lavent les mains au gel hydro alcoolique.

- L'animateur sportif devra désinfecter le matériel ne pouvant être lavé, à la



fin de chaque séance avec une solution de produit virucide répondant à la norme NF 14 476.

- Le matériel textile (foulards) est isolé dans un sac plastique étanche, puis lavé en machine à 60°C après chaque utilisation.

